



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le vendredi 2 juillet 2010

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie
du Développement durable
et de la Mer,
en charge des Technologies vertes
et des Négociations sur le Climat

Ministère du Travail,
de la Solidarité
et de la Fonction Publique

Ministère de la Santé
et des Sports

Ministère de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche

Secrétariat d'Etat
chargé du Commerce, de l'Artisanat,
des Petites et Moyennes Entreprises,
du Tourisme, des services et de la Consommation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création de la nouvelle Agence nationale de sécurité sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail (Anses)

Le 1er juillet 2010 est officiellement créée l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail (Anses), résultat de la fusion de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset).

L'Anses reprend les missions et les moyens de chacune de ces deux agences : ce projet permet au gouvernement de disposer d'une expertise globale des risques sanitaires qu'ils soient liés aux milieux de vie et de travail, à des produits (qu'il s'agisse de pesticides ou de produits chimiques) ou à l'alimentation. Il vise aussi à rationaliser la mobilisation de l'expertise, souvent peu nombreuse dans ces domaines : l'Agence ainsi créée est la plus grande agence de sécurité sanitaire en Europe.

L'Anses a pour mission principale de réaliser et de fournir aux autorités compétentes l'expertise scientifique indépendante et pluridisciplinaire, ainsi que l'appui scientifique et technique, nécessaires à l'élaboration des politiques de protection de la santé, liées à des expositions environnementales, professionnelles ou alimentaires, et à la mise en œuvre des mesures de gestion des risques dans ses domaines de compétence.

L'Anses est placée sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail. La composition de son conseil d'administration (partenaires sociaux, ONG, associations notamment de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, organisations professionnelles, élus et personnalités qualifiées) témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'impliquer l'ensemble de la société civile dans la gouvernance de cette nouvelle agence.

Le Gouvernement se félicite de la création de cette nouvelle agence qui aura une vision véritablement transversale sur l'ensemble des risques liés à l'environnement, au travail et à l'alimentation et offrira des synergies, tout en capitalisant sur les points forts de l'Afssa et l'Afsset.

Contacts presse :

<i>Cabinet de Jean-Louis Borloo</i>	01 40 81 72 36
<i>Cabinet d'Eric Woerth</i>	01 44 38 22 03
<i>Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin</i>	01 40 56 40 14
<i>Cabinet de Bruno le Maire</i>	01 49 55 59 74
<i>Cabinet d'Hervé Novelli</i>	01 53 18 46 35
